

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Votants : 28
- Procuration(s) : 7
- Absent(s) excusé(s) : 7
- Absent(s) : 1

DEL 2026_058

Date de convocation :

le 30 mai 2026

Date d'affichage :

le 30 mai 2026

Fait à Aigondigné,

Le 08 juin 2026

*Ont signé au registre tous
les membres présents.*

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-six, le cinq du mois de juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Laurent AUDÉ, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougon, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : ALLEGRETTI Isabelle, AUDÉ Laurent, BABIN Sébastien, BARBAREAU Freddy, BAUMGARTEN Christian, BEUN Fanny, BONNEAU Magali, BONNIN Jean-Marie, BRET Nathalie, CHAIDRON, Laurence, CHAILLER Catherine, DAGUTS Karine, DUMORTIER Roselyne, FAURE Didier, FOUQUET Christophe, GANCHE Laura, GARNAULT Claude-Manuel, GUILLORIT Mikaël, JARDIN Mathilde, LAPORTE Pierre, LARGEAU Vanessa, LECULLIER Lysiane, LORIOU Vincent, MARTINEAU Marina, MÜHLBERGER Karlheinz, OUVREARD Emilie, PINEAU Vincent, ROUXEL Patricia, SIMON Christophe.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : ALLEGRETTI Isabelle représentée par LARGEAU Vanessa, BABIN Sébastien représenté par BONNIN Jean-Marie, BEUN Fanny représentée par BONNEAU Magali, Laura GANCHE représentée par Roselyne DUMORTIER, Claude-Manuel GARNAULT représenté par Freddy BARBAREAU, Mikaël GUILLORIT représenté par Christian BAUMGARTEN, Pierre LAPORTE représenté par Lysiane LECULLIER

Absent : ROUXEL Patricia

Secrétaire de séance : SIMON Christophe

Délibération 2026_058 : MARCHES PUBLICS

Objet : Avant-Projet Définitif - Future Mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a engagé une étude relative au projet de réhabilitation de la Maison Rouillet en mairie.

Dans ce cadre, le maître d'œuvre a remis l'Avant-Projet Définitif (APD), qui précise notamment :

- Les caractéristiques techniques de l'ouvrage,
- Son insertion dans l'environnement,
- Le coût prévisionnel des travaux,
- Le calendrier de réalisation.

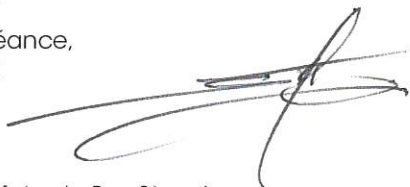
Le choix proposé est d'intégrer le Lot n°1 « Enduits extérieurs », le Lot « Combles aménagés » ainsi que l'option Pompe à chaleur (PAC) avec Centrale de Traitement d'Air (CTA).

Le coût prévisionnel des travaux est donc estimé à 695 920€ HT (le détail figure en annexe).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif (APD) relatif au projet de réhabilitation de la Maison Rollet en mairie ;
- **ARRETE** le coût prévisionnel de l'opération à la somme de 695 920€ HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire :
 - à poursuivre l'opération conformément à cet APD,
 - à engager les démarches administratives nécessaires,
 - à solliciter toute subvention pouvant être attribuée pour ce projet ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Le secrétaire de séance,
Christophe SIMON



Le Maire,
Laurent AUDE

